

# Extrait du procès-verbal

## Séance du mercredi 30 avril 2014

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

**Préavis 07-2014 Rue du Midi - Rue du Centre**  
Renouvellement des conduites industrielles - mise en  
séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux -  
réfection de la chaussée  
**Crédit demandé CHF 1'630'000.00**

---

### Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 07-2014 du 19 mars 2014,  
vu le rapport de la commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

### décide

1. d'adopter le projet de renouvellement des conduites industrielles, de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et de réfection de la chaussée aux rues du Midi et du Centre, soumis à l'enquête publiques du 7 février au 10 mars 2014 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'630'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
  - a) travaux liés à l'eau
    - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau ;

- b) travaux liés à l'électricité
    - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité ;
  - c) travaux liés à la fibre optique
    - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux de réseau de fibre optique ;
  - d) travaux des collecteurs
    - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;
  - e) travaux des routes et aménagements routiers
    - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.
4. d'amender ce préavis et demande que la Municipalité étudie et réalise dans le cadre des travaux prévus à la Rue du Midi et à la Rue du Centre quelques aménagements publics, principalement sous la forme de plantations, afin de créer un décor attractif et convivial pour rendre la vieille ville un peu plus lumineuses et vivante. Ces aménagements devraient être inclus dans le montant du préavis.

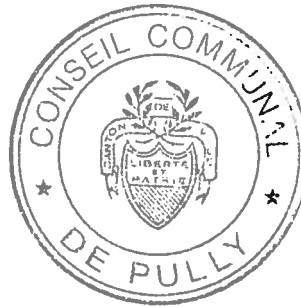
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Pierre ZAPPELLI



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 1<sup>er</sup> mai 2014